

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	9	9

Date de la convocation  
19 janvier 2024

Date d'affichage  
25 janvier 2024

**Séance du 24 janvier 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre et le 24 janvier à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR,

**Absents** : Sylvia HALVICK, Antoine FOMBARON, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUDA

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

Pour le repas des anciens qui se déroulera le 14 avril il est proposé de faire évoluer l'ancien tarif de 28 € par repas en le portant à la valeur de 30 €.

**N° 2024-01**  
\*\*\*

**Tarif du repas des  
anciens**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de porter la participation de la commune au repas des anciens à 30 € par personne.

Le Maire  
T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-2154 00771-20240124-2024\_1-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	9	9

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 janvier à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Date de la convocation  
19 janvier 2024

Date d'affichage  
25 janvier 2024

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Sylvia HALVICK, Antoine FOMBARON, Madjid GAOUDA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

Le tableau des effectifs est modifié comme tel à compter du 01/01/2024 :

N° 2024-02  
\*\*\*  
Modification du tableau  
des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 01/01/2024

GRADES	PROPOSITION 2024		REPARTITION PAR SEXE		
	AVANT AVANCEMENT	APRÈS AVANCEMENT	NOMS AGENTS	H	F
PERSONNEL TECHNIQUE					
ADJ.TECHN.TERRIT.PRINC.2ème classe	1	2	FOMBARON Gilbert	1	
ADJ.TECHN.TERRIT.	4	3	HENRY Vincent	1	
			SALZARD Vincent	1	
			BITSTCH Laurent	1	
			BAPTISTE Romain	1	
ADJ.TECHN.TERRIT.	1	1	ZIMMER Sophie		1
PERSONNEL ADMINISTRATIF					
ADJ.ADM.TERRIT.PRINC.1ère classe	1	1	NOEL Evelyne		1
ADJ.ADM.TERRIT.	1	1	DOKUR Aylin		1
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>8</b>		<b>5</b>	<b>3</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20240124-2024\_02-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant



Le Maire  
T. MEURANT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	9	9

Date de la convocation  
19 janvier 2024

Date d'affichage  
25 janvier 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

**Séance du 24 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 janvier à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Maurice MAYEUR, Philippe GRASSIEN, Patricia MICHEL,

**Absents** : Sylvia HALVICK, Antoine FOMBARON, Madjid GAOUDA, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

N° 2024-03

\*\*\*

**Avenant à la convention  
mission d'assistance  
technique dans le  
domaine l'eau, de la  
voirie et de  
l'aménagement**

Vu les articles L3232-1 et R3232-1 à R3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du 25 juin 2018 confiant l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD 54) ;

Vu la délibération de la commune de BLÂMONT en date du 4 avril 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'exposé du Maire présentant l'objet de l'avenant proposé à la convention d'assistance technique précitée, à savoir :

- il est convenu de proposer une convention pour toutes les collectivités bénéficiaires de l'assistance technique réglementaire, pour une durée de 4 ans, courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'appel à cotisation due par les collectivités bénéficiaires sera annualisé à compter de l'année 2024 et effectué au cours de l'année en vigueur.

- l'année 2024 sera une année de transition car il convient d'arrêter toutes les conventions en cours au 31 décembre 2024.

- le présent avenant a pour objet de modifier l'article 9 « Durée de la convention » de la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Départemental, l'avenant à la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » portant la date de fin de la convention au 31/12/2024.

Le Maire

T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20240124-2024\_03-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	9	9

**Séance du 24 janvier 2024**

Date de la convocation  
19 janvier 2024

Date d'affichage  
25 janvier 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le 24 janvier à 20h15.*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire*

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjointes ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR

**Absents** : Sylvia HALVICK, Antoine FOMBARON, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUDA

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

**N° 2024-04**

\*\*\*

**Projet  
« Sécurisation accès  
école » (SAE)**

Considérant les opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » pour la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont et les communes de Cirey-sur-Vezouze, Badonviller et Blâmont, une convention cadre incluant les partenaires Etat, Région Grand-Est, EPFGE, Banque des Territoires, ANAH, a été signée le 4 juillet 2023 par le Maire de Blâmont, autorisé par délibération n° 2023-38 du 9 juin 2023.

Dans cette convention, qui ouvre des aides au financement jusqu'à 80 %, il est défini pour la commune de Blâmont cinq fiches actions, dont trois portent sur la rue Traversière et ses abords, ainsi dénommées:

BLA-3-1 : rue Traversière

BLA 4-1 : parking école (avec accès ehpad) et environs

BLA-4-2 : réaménagement de l'accès à la Maison des Associations.

Pour des raisons pratiques, dépendantes tant des considérations techniques que des schémas de circulation pour conserver un maximum d'accessibilité à l'école, l'opération BLA-3-1 a été divisée en deux parties, BLA-3-1-a pour la partie de la rue de Gogne à l'école, et BLA-3-1-b pour la partie entre la rue de Gogne et la rue du 18 novembre (prévues sur un exercice ultérieur).

L'opération BLA-4-1 regroupe les opérations Parking école + SAS de sécurité école + Parking Bechmann + Rue du collège, sous l'appellation « Sécurisation accès école »

Les opérations BLA-4-2 et BLA-3-1-a sont regroupées dans un projet dénommée « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A »

- Le contenu technique des différents projets a été consolidé et validé par la commission communale des travaux le 14 décembre 2023 (avec décision d'accepter les plus-values pour des escaliers granité),
- Une proposition pour un SAS sécurisé a été détaillée par la S.A. Fluckinger Agencement le 21 décembre 2023 ;
- les projets définitifs ont été arrêtés et chiffrés par le bureau d'étude Techni Conseil le 15 janvier 2024, dont les frais globaux (29633,81 €) doivent être répartis au prorata du montant de chaque projet :

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20240124-2024\_004-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

		Chiffrage Techni Conseil	Frais HT	Total HT
		HT	29 633,81 €	
BLA-4-2	Maison des associations	189 470,44 €	10 429,13 €	199 899,57 €
BLA-4-1	Parking école + Parking Bechmann + Rue du collège	249 829,57 €	13 751,51 €	263 581,08 €
BLA-3-1-a	Rue Traversière	99 070,15 €	5 453,17 €	104 523,32 €
		538 370,16 €	29 633,81 €	568 003,97 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS protection accès école	64 210,57 €		64 210,57 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS maçonnerie (estimation)	5 500,00 €		5 500,00 €
À ajouter à BLA-4-1	SAS électricité (estimation)	6 000,00 €		6 000,00 €

**Le plan de financement du projet « Sécurisation accès école » (SAE) est le suivant :**

**SAE Sécurisation accès école**

Réf. PVD :

BLA-4-1 Parking école + SAS + Parking Bechmann + Rue du collège

HT

Dépenses	Estimation travaux		249 829,57 €
	Etudes proratisées		13 751,51 €
	SAS protection accès école		75 710,57 €
			<b>339 291,65 €</b>
Recettes	DETR	40%	135 716,66 €
	Région	20%	67 858,33 €
	Département	20%	67 858,33 €
			<b>271 433,32 €</b>

**Autofinancement communal**

**67 858,33 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide**

- De valider le projet « « Sécurisation accès école » ;
- De valider le plan de financement proposé ;
- D'autoriser le Maire à inclure ce projet dans la procédure de marché conjoint avec le projet « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A », et à lancer ce marché ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture et des Collectivités territoriales mentionnées dans le plan de financement ;
- De solliciter éventuellement tout autre organisme ou collectivité qui pourraient concourir au financement de ce projet.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215400771-20240124-2024\_004-DE

Le Maire  
T.MEURANT



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	9	9

Date de la convocation  
19 janvier 2024

Date d'affichage  
25 janvier 2024

**Séance du 24 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 janvier à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

**Présents** : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR,

**Absents** : Sylvia HALVICK, Antoine FOMBARON, Selda OZBEK, Angélique LEBRUN, Emmanuelle GROSJEAN, Madjid GAOUA

**Secrétaire de séance** : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

**N° 2024-05**

\*\*\*

**Aménagement et  
sécurité rue Traversière -  
Tranche A (ASTA)**

Considérant les opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » pour la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont et les communes de Cirey-sur-Vezouze, Badonviller et Blâmont, une convention cadre incluant les partenaires Etat, Région Grand-Est, EPFGE, Banque des Territoires, ANAH, a été signée le 4 juillet 2023 par le Maire de Blâmont, autorisé par délibération n° 2023-38 du 9 juin 2023.

Dans cette convention, qui ouvre des aides au financement jusqu'à 80 %, il est défini pour la commune de Blâmont cinq fiches actions, dont trois portent sur la rue Traversière et ses abords, ainsi dénommées:

BLA-3-1 : rue Traversière

BLA 4-1 : parking école (avec accès ehpad) et environs

BLA-4-2 : réaménagement de l'accès à la Maison des Associations.

Pour des raisons pratiques, dépendantes tant des considérations techniques que des schémas de circulation pour conserver un maximum d'accessibilité à l'école, l'opération BLA-3-1 a été divisée en deux parties, BLA-3-1-a pour la partie de la rue de Gogney à l'école, et BLA-3-1-b pour la partie entre la rue de Gogney et la rue du 18 novembre (prévue sur un exercice ultérieur).

L'opération BLA-4-1 regroupe les opérations Parking école + SAS de sécurité école + Parking Bechmann + Rue du collège, sous l'appellation « Sécurisation accès école »

Les opérations BLA-4-2 et BLA-3-1-a sont regroupées dans un projet dénommée « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A »

- Le contenu technique des différents projets a été consolidé et validé par la commission communale des travaux le 14 décembre 2023 (avec décision d'accepter les plus-values pour des escaliers granite),
- les projets définitifs ont été arrêtés et chiffrés par le bureau d'étude Techni Conseil le 15 janvier 2024, dont les frais globaux (29633,81 €) doivent être répartis au prorata du montant de chaque projet :

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

89\_DE-054-215400771-20240124-2024\_005-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi 82-623  
du 22 Juillet 1982  
après dépôt en Sous-Prefecture  
et publication  
Le Maire,  
Thierry Meurant

		Chiffrage Techni Conseil	Frais HT	Total HT
		HT	29 633,81 €	
BLA-4-2	Maison des associations	189 470,44 €	10 429,13 €	199 899,57 €
BLA-4-1	Parking école + Parking Bechmann + Rue du collège	249 829,57 €	13 751,51 €	263 581,08 €
BLA-3-1-a	Rue Traversière	99 070,15 €	5 453,17 €	104 523,32 €
		538 370,16 €	29 633,81 €	568 003,97 €

**Le plan de financement du projet « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A » (ASTA) est le suivant :**

**ASTA Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche A**

Réf. PVD :

BLA-4-2 (et BLA-3-1-a) Maison des associations (+ rue Traversière portion a)

			HT
Dépenses	Estimation travaux (BLA-4-2)		189 470,44 €
	Estimation travaux (BLA-3-1-a)		99 070,15 €
	Etudes proratisées BLA-4-2		10 429,13 €
	Etudes proratisées BLA-3-1-a		5 453,17 €
			<b>304 422,89 €</b>
Recettes	DETR	40%	121 769,16 €
	Région	20%	60 884,58 €
	Département	20%	60 884,58 €
			<b>243 538,31 €</b>

Autofinancement communal **60 884,58 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide**

- De valider le projet « « Sécurisation accès école » ;
- De valider le plan de financement proposé ;
- D'autoriser le Maire à inclure ce projet dans la procédure de marché conjoint avec le projet « Sécurisation accès école », et à lancer ce marché ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture et des Collectivités territoriales mentionnées dans le plan de financement ;
- De solliciter éventuellement tout autre organisme ou collectivité qui pourraient concourir au financement de ce projet.



99\_DE-054-215400771-20240124-2024\_005-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Le Maire  
T.MEURANT**

